Porc.—Le Mess se vend en gros $11 37½c, et se détaille pour $12.

Bacon.—Le *stock* en mains de Plat-côtés et d'Epaules étant beaucoup plus léger que d'ordinaire, la hausse se maintient. Les Clear Sides sont côtés 7¼ et 7½c Epaules 6et 6¼c. Jambons peu de ventes aux prix suivants: fumés, 7 et 8c., couverts, 9 et 11c.

Graisse.—Demande faible pour l'exportation et on obtient 7½ et 7¾c. pour le Prime et le Choice.

Bœuf.—Mess, languissant; prix, $10 50 et $11 00, Prime, $7 00.

Cafe.—Rio nouveau 11c, vieux 10¾.

Riz.—Petits lots vendus 4½ et 4¾c.

Sel.—Fin, $1 15 et $1 25; Gros, $1 00 et $1 10.

VENTE PUBLIQUE.

Il sera offert en vente publique, le mercredi, 4me jour de décembre prochain 1850, à 10 heures du matin, sur les lieux, par A. F. Hickman, shérif et encanteur dûment commissionné et assermenté dans et pour la susdite paroisse, les propriétés ci-après décrites, appartenant à Mme Ve Charles Templet, savoir:

1o. Une Terre ou habitation située au Bayou Pierre Part, dans cette paroisse, mesurant cinq arpents de face sur quatorze arpents de profondeur, bornée d'un côté par la terre de Narcisse Trahant, et de l'autre, par celle de Joseph Frioux, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, (excepté la maison occupée par Valery Templet.) La vendeuse se réserve le droit de demeurer sur ladite habitation jusqu'au mois de janvier prochain, 1851.

2o. Une Vache, une Génisse et une Pirogue.

3o. Le ménage, batterie de cuisine, etc.

Termes et Conditions.—La terre payable en trois termes égaux, un tiers en mars 1851, un tiers en mars 1852 et l'autre tiers en mars 1853. Le mobilier: toute somme au-dessous de dix piastres, payable en mars dix-huit cent cinquante-et-un, et toute somme au-dessus de dix piastres payable moitié en mars dix-huit cent cinquante-et-un et l'autre moitié en mars dix-huit cent cinquante-deux. Les acquéreurs devront fournir bonne et suffisante caution, et toute somme qui ne sera pas ponctuellement payée à l'échéance, portera intérêt à raison de huit pour cent l'an, ladite terre restant spécialement hypothèquée jusqu'au parfait paiement.

Paroisse Assomption, le 18 novembre 1850.

n12,2i] F. O. LORET, Député Sherif.

DEMANDE DE MAISON A LOUER.

On demande à louer une maison bien distribuée, sur la rive gauche du bayou, entre Donaldsonville et Paincourtille. S'adresser aux bureaux du *Pionnier*.

VENTES JUDICIAIRES.

SHERIFF'S SALE.

Wm. Rochel vs. *E. L. Terrier & W. N. Ivy.*

STATE OF LOUISIANA—*Fifth Judicial District Court*, in and for the Parish of Assumption.—No. 152.—By virtue of, and in obedience to an alias writ of fi. fa. to me directed by the honorable the aforesaid Court, in the above entitled and numbered suit, I have seized and will offer at public sale, at the Court House of this parish, on Saturday the 7th day of December, 1850, at 11 o'clock A. M., the following described property, belonging to the said E. L. Terrier, to wit:

A tract of land, situated in the parish of Assumption, fronting Grand River, bounded on one side by Bayou Maxile and on the other side by Bayou Long, containing one hundred and forty nine acres and twelve hundredths of an acre, [149 12[100,] being lots No. 3 of section No. 21, and lot No. 3 of section 28, in township 14, west of the Mississippi River, of Range 13 East, together with all the buildings and improvements thereon and thereunto belonging, seized to satisfy the above writ and costs of suit.

Terms and conditions:—The above described lands will de sold at twelve month's credit, the purchaser being required to furnish his bond with good and sufficient *joint* security, and special mortage on said land until paid, bearing interest from the day of sale at the rate of five per cent. per annum until paid.

Parish of Assumption, Nov. 4, 1850.

n10,5i] A. F. HICKMAN, Sheriff.

Marguerite Boudreaux vs. Silvère Mélançon.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse Assomption.—*Cour du Cinquième District Judiciaire.*—No. 247.—En vertu d'un writ de *fieri facias* à moi adressé par l'Honorable la Cour susdite, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, j'ai saisi, et j'offrirai en vente publique, sur les lieux, le Samedi, 7me jour du mois de décembre 1850, entre onze heures du matin et quatre heures de l'après midi, la propriété ci-après décrite, appartenant audit Silvère Mélançon, ainsi que tous les droits, titres et intérêts qu'il a à ladite terre, ou qu'il peut y avoir, savoir:

Un morceau de terre, situé dans la paroisse Assomption, sur la rive gauche du Bayou Lafourche, à environ dix milles audessus de la maison de cour de cette paroisse, mesurant cent cinq pieds de face au chemin public, sur une profondeur de cent soixante huit pieds, bornée en haut par le chemin de Joseph Martinez et en bas par la terre de la veuve Pierre Daigle, ensemble avec toutes les bâtisies et améliorations qui s'y trouvent et qui en dépendent, consistant en deux maisons, une cuisine, etc., saisies pour satisfaire le writ ci-dessus et les frais du procès.

Conditions—Comptant.

Paroisse Assomption, le 30 octobre 1850.

n9,6i] A. F. HICKMAN, Shérif.

Marguerite Boudreaux vs. Silvère Mélançon.

STATE OF LOUISIANA.—Parish of Assumption.—*Fifth Judicial District Court.*—No. 247.—By virtue of, and in obedience to a writ of *A. fa.* to me directed by the Honorable the aforesaid court, in the above entitled and numbered suit, I have seized, and will offer at public sale, on the premises, on Saturday, the 7th day of December, 1850, between 11 o'clock A. M. and 4 o'clock P. M., the following described property, belonging to the said Silvère Mélançon; also, all the right, title and interest which he has or may have, in and to the same, to wit:

A tract of land situated in the parish of Assumption, on the left bank of Bayou Lafourche, at about ten miles above the Court House of this parish, measuring one hundred and five feet frouting the public road, on a depth of one hundred and sixty-eight feet, bounded above by the road of Joseph Martinez, and below by the land of Mre Pierre Daigle, together with all the buildings and improvements thereon, and thereunto belonging, consisting of two houses, a kitchen, &c, seized to satisfy the above writ and costs of suit.

Terms—Cash.

Parish of Assumption, October 30, 1850.

n3,6i] A. F. HICKMAN, Sheriff.

VENTES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHERIF.

Wm. Rochel vs. *E. L. Terrier et W. N. Ivy.*

ETAT DE LA LOUISIANE.—*Cour du Cinquième District Judiciaire*, dans et pour la paroisse Assomption.—No. 152.

En vertu d'un writ de alias fi. fa. à moi adressé par l'Honorable la Cour susdite, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, j'ai saisi et j'offrirai en vente publique, à la maison de cour de cette paroisse, le samedi, 7me jour du mois de Décembre 1850, à 11 heures du matin, la terre ci-après décrite, appartenant audit E. L. Terrier, savoir:

Un morceau de terre située dans la paroisse Assomption, faisant face à la Belle Rivière, bornée d'un côté par le Bayou Maxile et de l'autre côté par le Bayou Long, contenant cent quarante neuf acres et douze centièmes d'un acre (149 12[100,) étant les lots No. 3, de la section No 21, et lot No. 3 de la section No. 28, dans le township 14, Ouest de la Rivière Mississippi, de la Rangée 13 Est, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, saisi pour satisfaire le writ ci-dessus et les frais du procès.

Termes et conditions:—La terre ci-dessus décrite, sera vendue à douze mois de crédit, à la charge par l'adjudicataire de fournir son obligation avec une caution *solidaire*, bonne et solvable, et hypothèque spéciale sur ladite terre jusqu'au paiement, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, du jour de la vente jusqu'au parfait paiement.

Paroisse Assomption, 4 novembre 1850.

n10,5i] A. F. HICKMAN, Sherif.

Succession de Rosalie Landry, veuve décédée d'Hilaire Breaux.

En vertu d'un décret de l'honorable la Cour du Cinquième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, dans et pour la paroisse Assomption, il sera offert en vente publique, sur les lieux, dans le voisinage de Paincourtville, par le soussigné, en sa qualité d'administrateur, samedi, le 7 décembre 1850, à dix heures du matin, les propriétés appartenant à ladite succession, savoir:

Un nègre nommé *André*, âgé de 45 ans;

Une negresse nommée *Marie*, âgée de 33 ans et ses quatre enfans, *Caroline*, négresse âgée de 7 ans, *Ophélia*, négresse âgée de 5 ans, *Evéline*, négresse âgée de 3 ans et *Elizabeth*, négresse âgée de 7 mois;

Quelques effets mobiliers et une vache à lait.

Conditions:—Pour l'esclave André, cent piastres payables en mars 1851, et la balance, moitié en mars 1852 et l'autre moitié en mars 1853. Pour la négresse Marie et ses quatre enfants, cent cinquante piastres en mars 1851 et la balance, moitié en mars 1852 et l'autre moitié en mars 1853. Pour le mobilier, toute somme au-dessous de dix piastres, payable en mars 1851, et toute somme de dix piastres et au-dessus, moitié en mars 1851 et l'autre moitié en mars 1852; les acquéreurs fournissant leurs billets cautionnés, payables au bureau du Greffier de la Cour de District de cette paroisse, et hypothèque spéciale sur les esclaves jusqu'à parfait paiement, et toute somme qui ne serait pas payée à échéance, portera intérêt à raison de huit pour cent par an.

Assomption, le 6 novembre 1850.

VILEOR LEBLANC,

n10,5i] Administrateur.

Succession of Rosalie Landry, deceased widow of Hilaire Breaux.

By virtue of a decree of the Honorable the Fifth Judicial District Court of the State of Louisiana, in and for the Parish of Assumption, bearing date the 5th day of November, 1850, will be sold, at public auction, by the undersigned, administrator of said succession, on the premises, in the neighborhood of Paincourtville, on Saturday, the seventh day of December, 1850, at ten o'clock in the morning, the property belonging to said succession, to wit:

A negro man named *André*, aged about 45 years;

A negro woman named *Marie*, aged about 33 years, together with her four children, *Caroline*, girl aged 7 years, *Evéline*, aged 3 years, *Ophélia*, aged 5 years and *Elizabeth*, seven months;

Sundry moveable property and one cow.

Terms and conditions:—For the slave André, one hundred dollars payable in March, 1851, and the balance, payable in two equal instalments, one half in March, 1852, and the other half in March, 1853. For the negro woman Marie, together with her four children, one hundred and fifty dollars in March, 1851, and the balance, one half in March, 1852, and the other half in March, 1853. The moveable property, all sums under ten dollars, payable in March, 1851, and all sums of ten dollars and above ten dollars, payable one half in March, 1851, and the other half in March, 1852. Purchasers to furnish notes with good and sufficient security, payable at the office of the Clerk of the Fifth Judicial District Court of this Parish, and all sums not punctually paid at maturity, to bear interest at the rate of eight per cent. per annum, and the slaves to remain mortgaged until final payment.

Assumption, this 6th November, 1850.

VILEOR LEBLANC,

n10,5i] Administor.

SUCCESSION SALE.

Succession of Pierre Lucien Boudreau.

STATE OF LOUISIANA.—*Parish of Assumption.—Fifth Judicial District Court.*—In obedience to an order of the Honorable the Fifth Judicial District Court of the State of Louisiana, in and for the aforesaid parish, dated the 23d day of October 1850, will be offered for sale, at auction, by Cyprien L. Blanchard, auctioneer, duly qualified, in and for the aforesaid parish, on the premises, on Saturday, the 30th day of November next, 1850, at 10 o'clock *A. M.*, the following described property, to wit:

1st. A plantation, situated in the parish of Assumption, at the Bay of Lake Verret, measuring one arpent and ¾ fronting to the road that leads to Belle River, by fourteen in depth, bounded on one side by land of Pierre Daigle, jr., and on the other by land of Sévérin Crochet; together with the buildings and improvements thereunto belonging.

2d. One horse, a lot of hogs, a pirogue, farming utensils and household furniture.

Terms and conditions:—The landed property, payable in three equal instalments: one third in March 1851, one third in March 1852 and the remaining third in March 2853. For the moveables, all sum of ten dollars and under, payable in March 1851, and all sums above $10, payable one half in March 1851, and the other half in March 1852. Purchasers to furnish good and sufficient secutity with special mortgage on the landed property; and all sums not punctually paid at maturity, to bear interest at the rate of eight per cent. per annum until paid.

Parish of Assumption, October 25th, 1850.

n9,5i] C. L. BLANCHARD, Auctioneer.

VENTES JUDICIAIRES.

VENTE DE SUCCESSION.

Succession de Dame Marguerite Landry, décédée, épouse d'André Leblanc, de la Paroisse Assomption.

Conformement à un décrêt de la Cour du Cinquième District Judiciaire dans et pour la paroisse Assomption, Etat de la Louisiane, daté le 10 octobre, 1850, il sera vendu à l'encan public, le samedi, 23me jour de novembre prochain (1850,) à 10 heures A. M., par le soussigné, administrateur de ladite succession, sur les lieux, les deux morceaux de terre ci-après décrits, appartenant à la succession de Marguerite Landry, décédée épouse d'André Leblanc, savoir:

1o. Une habitation située en cette paroisse, rive droite du bayou Lafourche, dans l'intérieur des terres, établie en sucrerie, qui comprend les quarts S. E. S. O. des sections Nos. 46 et 47. T. No. 12 et R. 13 S. E. D. Le. mesurant treize arpents 144 pieds de face sur trente-quatre arpents 44 pieds de profondeur bornée vers le bayou Lafourche, par la terre d'Anselme Mollère, vers le Grand Bayou, par celle de A. M. Foley, et sur les côtés par celles du Colonel Augustin Pugh et du Dr. Wm. L. Logie.

2o Un morceau de terre mesurant soixante-dix-neuf acres de superficie situé au même Brulé Ste Hélène, quart Nord Est de la Section 46, T. 12 et R. 13.

Il y a maintenant sur ladite habitation, de bonnes cannes, suffisamment pour planter quatre-vingts arpents, le tout en bon ordre.

Termes et Conditions:—Lesdits deux morceaux de terre seront vendus payables en trois paiements égaux, savoir: un tiers en tout mars mil huit cent cinquante-deux, un tiers en mars mil huit cent cinquante trois, et un tiers en mars mil huit cent cinquante-quatre.

Les acquéreurs devront fournir de bons billets endossés à la satisfaction de l'administrateur de ladite succession, payables au bureau du Recorder de cette Paroisse.

Hypothèque spéciale sera retenue sur ladite propriété jusqu'au paiement final du prix d'adjudication.

Toutes sommes qui ne seront payées à l'échéance, devront porter intérêt à raison de huit pour cent l'an, à partir de l'echéance jusqu'au paiement final.

Paroisse Assomption, le 18 octobre 1850.

FELIX GILLET,

n7,6i Administrateur

SUCCESSION SALE.

Succession of Marguerite Landry, deceased wife of André Leblanc of the Parish of Assumption.

AGREEABLY to an order of the Fifth Judicial District Court in and for the parish of Assumption, State of Louisiana, bearing date the 10th of October 1850.

Will be sold at public auction, on Saturday, the 23d day of November 1850, at 10 o'clock *A. M.*, by the undersigned, administrator of said succession, on the premises, the following described two tracts of land belonging to the succession of Marguerite Landry, deceased wife of André Leblanc, to wit:

1st. A Plantation situated in this parish, on the right bank of Bayou Lafourche, in the back part of the lands, established as a sugar farm, composed of Quarter S. E., S. W. of Sections Nos. 46 and 47, T. No. 12, and R. 13, S. E. D. La., measuring thirteen arpents 144 feet wide, by thirty-four arpents 44 feet long; bounded towards Bayou Lafourche to the land of Anselme Mollère, towards Grand Bayou by the land of A. M. Foley and on the sides by the lands of Col. A. Pugh and Dr Wm. L Logie.

2d. A Tract of Land, measuring seventy-nine superficial acres, situated in same Brulé Ste. Helena, Quarter N. E. of Section 46, Township 12 and Range 13.

There is at present on said plantation, a quantity of plant canes sufficient to plant about eighty arpents, all in very good order.

Terms and Conditions.—Said two tracts of land will be sold payable in three equal instalments, viz: one third in all the month of March, eighteen hundred and fifty-two, one third in all March eighteen hundred and fifty-three and the last third in all March, eighteen hundred and fifty-four.

Purchasers to give good endorsed notes to the satisfaction of the administrator of said succession, payable at the office of the Recorder of this parish, and special mortgage to be kept on said property, until paid.

All sums not paid at maturity to bear interest at the rate of eight per cent. per annum from maturity till final payment.

Parish of Assumption, October 18, 1850.

FELIX GILLET,

n7,6i] Administrateur.

VENTE DE SUCCESSION.

Succession de Pierre Lucien Boudreau.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse Assomption.—*Cour du Cinquième District Judiciaire.*—En obéissance à un ordre de l'Honorable, la Cour du Cinquième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, dans et pour la susdite paroisse, portant la date du 23 octobre 1850, il sera offert en vente publique, par Cyprien L. Blanchard, encanteur dûment qualifié dans et pour la susdite paroisse, sur les lieux, le samedi 30 novembre 1850, à 10 heures *A. M.*, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o. Une habitation située en cette paroisse, à la Baie du Lac Verret, mesurant un arpent ¾ de face au chemin qui conduit à la Belle Rivière, sur quatre arpents de profondeur; bornée d'un côté par la terre de Pierre Daigle et de l'autre par celle de Sévérin Crochet, ensemble, toutes les bâtisses, etc., etc.

2o. Un cheval, un lot de cochons, un lot d'outils aratoires, une pirogue et les meubles de ménage, etc.

Termes et conditions:—La terre payable en trois termes égaux: un tiers en mars 1851, un tiers en mars 1852 et le dernier tiers en mars1853. Pour le mobilier, toute somme de $10 et au-dessous en mars 1851 et toute somme au-dessus de $10, moitié en mars 1851 et l'autre moitié en mars 1852. Les acquéreurs devront fournir bonne et suffisante sécurité avec hypothèque spéciale sur la terre, et toute somme qui ne sera pas ponctuellement payée à l'échéance, portera un intérêt à raison de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

Paroisse Assomption, 25 octobre 1850.

n9,5i] C. L. BLANCHARD, Encanteur.

ANNONCES-ADRESSES.

M. WEYAND, *Facteur de Pianos*, tous les trois mois passe dans l'Assomption ainsi que chaque fois qu'il est appelé par les habitants. 12*

A. W. WARREN,

Arpenteur et Ingenieur.

AGENCE GENERALE

De tout ce qui a rapport aux affaires des terres,

A Donaldsonville, La.

S'adresser aux bureaux du Pionnier.

TOMBES ET MONUMENTS FUNEBRES.

LE SIEUR Ls. F. PLATTEN, connu depuis plusieurs années par les nombreux ouvrages, qu'il a faits dans le cimetière de cette paroisse, et ceux des paroisses avoisinantes, a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir du Nord de l'Amérique, et de l'Italie, des marbres de toutes espèces, et qu'il est prêt à exécuter toute commande de tombes, caveaux de famille ou monuments concernant sa partie.

Il emploie au choix des familles, le marbre la pierre, ou le bois, et se charge également des grilles ou entourages de tombes, soit en bois soit en fer. Pour plus amples renseignements, s'adresser chez lui à Plattenville à côté de l'Eglise Paroissiale de l'Assomption. Ses prix sont des plus modérés.

Plattenville, 28 octobre 1850. [n9,6i

FORGERON ET INGENIEUR MECANICIEN.

M. JACOB H. ALMENDINGER prévient les planteurs qu'il exécutera à domicile toutes sortes d'ouvrages de sa profession, qu'on voudra bien lui confier et qu'il se transportera sur toutes les habitations où il sera appelé, pour y exécuter les réparations des machines à vapeur, et les mettre en peu de temps et à des prix modérés, à même de bien fonctionner. [n9,6i

TONNELLERIE.

JACQUES VIVEY, Tonnellier, à Donaldsonville, a l'honneur d'informer messieurs les planteurs qu'il fabrique des BARILS à MELASSE, de la contenance de 44 à 45 gallons, à des prix modérés. Sa tonnellerie est située rue Mississippi, presqu'en face de l'Eglise. [n9*

AUX PLANTEURS.

M. T. J. CRANE, *Forge ron et Ingénieur Mécanicien*, a l'honneur d'annoncer au public qu'il est maintenant établi près l'habitation de A. C. McCullum et qu'il entreprendra toute espèce de travaux concernant sa profession. Il s'empressera aussi de répondre à la demande des habitants pour les réparations des machines à vapeur, bouilloires, moulins, etc., etc. Le tout, à des prix modérés. n7*

TO PLANTERS.

MR. T. J. CRANE, *Blacksmith and Engineer*, has the honor to inform the public, that he keeps his Blacksmith Shop near the plantation of Mr A. C. McCollum, where he will undertake all works concerning his profession. He will be happy to answer to the call of the planters who may require his services for repairing their steam engines, boilers, mills, &c., &c. His prices will be moderate. n7*

RELIEUR.

MR. AMBROISE ROUGEAU, établi depuis quelque temps à Donaldsonville, en qualité de relieur, offre ses services au public. Les nombreux ouvrages qu'il a déjà reliés, sont garants de son goût et de son adresse.

Ses antécédents joints à la modicité de ses prix et à la garantie qu'il donne de la perfection de ses reliures, lui assurent la clientèle de toutes les personnes de la campagne qui tiennent à avoir une jolie bibliothèque. 8s-n1-1a

PUGH, DR. JOS. H.—*Docteur Licencié.* Paincourtville, La. n5*

GINGRY, ANDREW—*Grocer*, opposite the Ferries, Donaldsonville, La.

N. E. ASSELINEAU,

DOCTEUR EN MEDECINE, DÛMENT LICENCIE,

Tient son office à l'habitation de M. Jean Dugas, un mille plus haut que Paincourtville, (Bayou Lafourche.) s15,n2,3m.

LE DR. PAINCHAUD, a établi son domicile chez M. Gauthier, à Paincourtville.

AMADEO MOREL,

NOTAIRE PUBLIC ET JUGE DE PAIX

NAPOLEONVILLE, ASSOMPTION.

G. C. RABY,

ATTORNEY AT LAW,

Assumption, (La.)

Practices in the Courts of the Parishes of *Assumption, Lafourche Interior*, and *Terrebonne.*

G. C. RABY,

AVOCAT.

Assumption, La.

Exerce sa profession dans les Cours des paroisses *Assumption, Lafourche Interne* et *Terrebonne.* s15,n2*

ACHILLE RICHARD. A. M. TEMPLET.

RICHARD & TEMPLET,

17 *Mississippi Street*,

Donaldsonville,

DEALERS IN

Gentlemen's Clothing, Hats, Boots, Shoes, Ladies' Shoes, Hosieries, Gloves, &c. Also: Ploughs, Nails, Axes, Tinware, &c. n1*

A. GENTILE,

Avocat, a Napoleonville,

Exerce sa profession dans le 5ème District Judiciaire, composé des paroisses *Assomption, Lafourche Interne* et *Terrebonne.* Il donnera tous ses soins aux affaires qu'on voudra bien lui confier dans ce district et les avoisinants. 15s,n1*

A. GENTILE,

Attorney at Law,

Practices in the Fifth Judicial District,—in the parishes of *Assumption, Lafourche Interior* and *Terrebonne*, and will give particular attention to law suits that may be entrusted to him. s15,n1*

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse Assomption.—*Cour du Cinquième District Judiciaire.*—Attendu que Meshaux H. Carroll, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle de la succession de feu Adam Carson décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour.

Assomption, 12 novembre 1850.

n11,2i] DESIRE LEBLANC, Greffier.

STATE OF LOUISIANA—Parish of Assumption.—*Fifth Judicial District Court.*—Whereas Meshaux H. Carroll has petitioned the court for letters of curatorship on the estate of the late Adam Carson, deceased intestate, notice is hereby given, to all whom it may concern to show cause within ten days, why the prayer of the said petitioner should not be granted.

By order of the court.

Assumption, November 12, 1850.

DESIRE LEBLANC, Clerk.

HOTELS, ETC.

HOTEL.

M. C. J. E. GAUTHIER, connu depuis long-temps des planteurs et des voyageurs qui parcourent les bords du Bayou Lafourche, prévient le public qu'il a mis son établissement de Paincourtville, sur un pied plus confortable encore que par le passé. Non content d'améliorer l'hotel proprement dit, il a garni son café des produits des meilleurs crûs et des distilleriesles plus réputées. Il compte ainsi se rendre digne du patronage que le public lui a accordé jusqu'à présent avec tant de bienveillance et en mériter la continuation. 15s.n2*

HOTEL WASHINGTON,

A NAPOLEONVILLE.

M. GAUTHIER, le proriétaire du bel établissement connu sous le nom d'*Hôtel Washington*, remercie les habitans de cette paroisse ainsi que les voyageurs, du bienveillant patronage sous lequel ils ont pris sa maison.

Jaloux de justifier l'empressement de sa nombreuse clientèle, M. Gauthier n'épargnera ni soins ni dépenses, pour faire de son hôtel un établissement des plus confortables.

De nouveaux bâtimens, aussi vastes qu'élégants viennent d'être construits à grands frais, et l'Hôtel Washington est aujourd'hui l'un des plus beaux et des plus fréquentes de la campagne. 8s.n1*

COMMERCIAL HOTEL,

Donaldsonville, encoignure Lafourche et Iberville.

M. FELIX BESSON prévient ses amis et le public en général, qu'il vient d'organiser sur un nouveau pied, son bel établissement connu sous le nom de *Commercial Hotel.* Une BARRE, où les consommateurs trouveront toujours des *Liqueurs, Sirops, Vins, etc.* de premier choix, est attachée à l'Hôtel, et dans la salle du Café se trouve le Billard.

M. Félix Besson, qui s'occupe activement et exclusivement de l'amélioration successive de son établissement, espère que le public voudra bien lui continuer le bienveillant patronage sous lequel il a pris le *Commercial Hotel.* n7*

AVIS AUX GOURMETS!!!

RESTAURANT BAUDOT.

LE PETIT PAPA BAUDOT, dont les gourmets ont depuis longtemps apprécié la cuisine et sacré le talent, prévient ses amis et le public en général, qu'il tient toujours ouvert à l'appétit des amateurs de la bonne chère et des vins généreux et délicats, son bel établissement de Restaurateur, situé à Donaldsonville, encoignure des rues Mississippi et Lafourche.

Le petit papa Baudot, tient en outre une CONFISERIE, où l'on trouve toujours des pâtisseries de toute espèce, depuis le chou glacé jusqu'au gâteau de Savoie; enfin le Salon de CREMES A LA GLACE, du petit papa Baudot, est ouvert chaque soir aux dames.

Le triple établissement du petit papa Baudot, se recommande autant par le comfort que par le choix des mets, vins, gâteaux et glaces.

M. Baudot se charge encore, et aux plus justes prix, des rafraichissemens pour bals ou soirées. 8e-n1-*

ANNONCES.

ARTICLES DIVERS, récemment reçus et à vendre par les soussignés, savoir:

Clous de Weymouth,	Craie, en pierre et en poudre;
Fer à forger, du Tennessee.	Lampes, à huile, à gaz et à Camphine;
Plomb, en feuille et en barre;	Moulins à maïs, à café et à poivre;
Drays et charrettes;	Cordage en pitre, en coton, etc.;
Charrues, p ioches et pelles;	Ferblanterie, Poterie;
Haches, étrilles, etc.;	Huiliers américains et français, etc, etc.;
Harnais de buggy;	Verrerie, parfumerie;
Selles, américaines, anglaises et espagnoles;	Brosses à barbe, à cheveux, à blanchir, à fourbir, à cirage, à épousseter, à peignes, à dents, à ongles, à habits, à poudre, pour enfants, etc, etc.;
Montures de brides;	Habillements confectionnés;
Martingales, croupières;	
Eperons en acier, en fer, en cuivre, en plaque;	
Peinture blanche;	
Huile de lin, et lard oil;	
Térébentine;	
Pinceaux;	
Ciment hydraulique;	

Le tout à des prix modérés.

RICHARD & TEMPLET,

n1* Donaldsonville, 17, rue Mississippi.

AUX TONNELIERS.—Les soussignés ont tout récemment reçu des meilleures manufactures de Cincinnati, un assortiment complet d'outils de tonnellerie, et de charpenterie, qu'ils offrent à vendre à bon marché pour du comptant. RICHARD & TEMPLET.

17, Rue Mississippi.

Donaldsonville, 5 septembre 1850. n1*

GRAISSE, CHANDELLES, LIQUEURS, &c.—100 barillets de graisse première qualité;

12 caisses Star Candles;

6 barils de Whiskey;

35 paniers de Champagne;

Liqueurs fines, Ketchup, &c.

à vendre par RICHARD & TEMPLET,

n1* Rue Mississippi, No. 17, Donaldsonville.

LIBRAIRIE.—Livres de Classe français, anglais et espagnols, à vendre par

RICHARD & TEMPLET,

n1* Donaldsonville, 17, rue Mississippi.

FRESH TEAS!!

JUST received, a general assortment of the *New-York Canton Tea Company's* celebrated *TEAS*, and for sale by

ANDREW GINGRY,

Agent for the company.

Donaldsonville, La., Sept 14 1850. [n2*

THE! THE!!

LE soussigné vient de recevoir un envoi de Thés assortis, importés par la compagnie connue sous le nom de *New York Canton Tea Company*, et l'offre en vente.

ANDREW GINGRY,

n2*] Agent de la Compagnie, à Donaldsville

CRANE'S Patent Compound *SOAP*, patented January 29th, 1850, for sale at wholesale and retail by RICHARD & TEMPLET,

17, Missisippi street, Donaldsville.

Also: 300 barrels WHITE SAND for plasterer's use. s15,n2*

Les Prunes en Lotterie,

COMEDIE VAUDEVILLE EN UN ACTE,

PAR E. DE LAUC-MARYAT.

En vente au bureau du Pionnier.—Prix: 50cts.

DETAINED, in the parish jail of the parish of Assumption, a negro boy, aged about 22 years, calling himself *JOSEPH*, says he belongs to Messrs Payne & Harrison, commission merchants, No. 38 Poydras street, New-Orleans; is about 5 feet ¾ of an inch in height, says he is a cooper by trade; has several teeth missing; has a scar on the upper lip; when taken up he said his name was *Henry Jones*, and that he belonged to James Foulk.

The owner of said slave, is requested to come forward, take him away, and comply with the law. A. F. HICKMAN,

Napoleonville, October 13, 1850. Sheriff.

LIGNE REGULIERE

Entre Donaldsonville et la Nelle.-Orléans.

Le magnifique steamboat, le GENERAL TAYLOR, Capitaine Emile Trinidad, vient de reprendre ses voyages entre la Nouvelle-Orléans et Donaldsonville.

Le *Général Taylor*, complètement radoubé et mis à neuf, offre aux passagers tous les avantages du comfort et du luxe; il part de la Nouvelle Orléans, les *Lundi, Mercredi et Vendredi* de chaque semaine, à 9 heures A. M., et quitte Donaldsonville, les *Mardi, Jeudi et Samedi*, à 6 heures du matin.

Le prix du passage est fixé à $2. Pour le frêt, les planteurs pourront s'entendre à l'amiable, en s'adressant au capitaine Trinidad. n8*

LAFOURCHE AND NEW ORLEANS PACKET. — The steamer *MARY FOLEY*, Capt. C. Dalferes, has resumed her weekly trips and will leave *Donaldsonville* every Monday, at 6 o'clock A. M. Returning, leaves *New Orleans*, every Thursday, at 9 o'clock A. M.

A. F. HICKMAN,

n5* Agent, Napoleonville.

A. L. PLOUGH & FILS,

DENTISTES.

Tant pour les opérations que pour la fabrication des Rateliers et des Dents Artificielles,

OFFRENT tres respectueusement leurs services, dans les différentes branches de leur profession, à toutes les personnes qui voudront bien les croire dignes de leur confiance. Ils osent espérer que, par leur stricte attention à leurs devoirs, ils mériteront d'obtenir une nombreuse clientèle. Ils se transporteront avec empressement au domicile des dames qui les feront appeler. Il suffira de s'adresser chez M. Gauthier, Hôtel Washington.

Le docteur Plough s'appuie respectueusement sur la recommandation de Messieurs Thomas Whaly et Valentin Landry des paroisses Iberville et Ascension, et de celle de MM.

Le Dr. Tusson,	Paroisse St. Jacques.	
P. T. Landry,	do	Ascension.
Bercegeay,	do	do.
W. C. S. Ventriss,	do	do.
Severin Landry,	do	Assomption.
Alcide Landry,	do	do.
Anatole Landry,	do	do.

Comme on peut le voir par les certificats suivants:

Paroisse Iberville, 1er juillet 1850.

Pour rendre justice au Dr Plough, nous nous plaisons à reconnaître que, d'après nos observations personnelles et l'expérience que nous avons faite de ses talens, il est comme dentiste, d'une habileté incomparable. Nous avons eu occasion d'en employer plusieurs autres; mais, à notre avis, le Dr Plough est le seul dont les opérations ne laissent rien à désirer, et dont le travail mécanique soit d'une qualité vraiment supérieure. C'est par conséquent avec une entière satisfaction que nous le recommandons à nos amis et à tous ceux qui peuvent avoir besoin du concours de son utile profession. Thomas Whaly, J. V. Landry.

Paroisse St. Jacques, le 19 juin 1847.

Monsieur,

Plusieurs personnes de ma famille ayant eu besoin des services professionnels du Dr Plough, j'ai eu l'occasion de reconnaitre et d'apprécier ses talens comme dentiste. Je vous le recommande, en conséquence, comme un homme très capable, et vous engage à avoir recours à lui dans le besoin.

J'ai l'honneur d'être votre, etc. Tusson.

[Donaldsonville, 7 juillet 1845.

Je soussigné, atteste, d'après ma propre expérience, l'habileté et les connaissances pratiques du Dr A. L. Plough, dans sa profession de chirurgien-dentiste. P. T. Landry,

Arpenteur Général de l'Etat de la Louisiane.

Donaldsonville, 10 juillet 1850.

A Madame Edmond LeBlanc.

Madame,

Permettez-moi de vous recommander le Dr Plough, dentiste. Si vous avez dans votre famille quelqu'un souffrant du mal de dents, vous pouvez aveuglément vous confier à lui. Je base ma recommendation sur l'habileté dont il a fait preuve dans l'extraction et l'orification des dents de Mme Bercegeay. Suivant moi, il est impossible de mieux faire.

Ascension, 31 août 1844.

J'éprouve un vrai plaisir à declarer, d'après mon expérience pratique et mûr examen, que je considère le Dr Plough comme éminemment habile dans sa profession de chirurgien-dentiste.

W. C. S. Ventriss.

Assomption, le .... 1848.

Nous avons individuellement eu l'occasion d'apprécier, dans nos familles, les talents du Dr Plough comme dentiste, et pour rendre hommage aux preuves qu'il nous a fournies de son habileté, nous nous faisons un vrai plaisir d'attester qu'il opère avec autant de dexterité que de succès.

Severin Landry, Alcide Landry, Anatole Landry.

Laurel Valley, Lafourche Interne, 26 sept. 1845.

Je déclare que le Dr Plough a fait dans ma famille, un travail très-difficile sur la dentition. Je ne crois pas que ce travail eut pu être fait plus supérieurement. En conséquence je le recommende consciencieusement à toutes les personnes qui auront besoin du ministère d'un habile dentiste. Joseph W. Tucker.

Bayou du Lac, 7 novembre 1846.

Je recommande avec plaisir à tous mes amis le Dr Plough, qui a fait dans ma famille plusieurs opérations, toutes couronnées de succès, qui denotent un habile dentiste. J. M. Pelton.

DETENU à la geôle de la paroisse Assomption, à Napoléonville, le nègre SAM ou JOHN, âgé de 35 à 40 ans; taille de 5 pieds 4 pouces et ½; se disant appartenir à Mme Vve Dalery, près d'un moulin à scie; il a dit aussi qu'il appartenait à M. Bibb, de la paroisse Lafourche Interne; il porte moustaches et barbe au menton.

Le maitre dudit esclave est prié de le retirer de prison, en se conformant à la loi.

A. F. HICKMAN, *Shérif.*

Paroisse Assomption, 24 septembre 1850.

DETAINED, in the jail of this parish, situated at Napoleonville, the negro boy calling himself JOHN, and also, SAM; said he belonged to Mr. Bibb, of Lafourche Interior, and afterwards said he was owned by Widow Dalery, residing near a saw mill, in the neighborhood of Thibodaux. Said slave wears moustachios and beard on the chin.

The owner of said negro is requested to come forward, comply with the law and take him away.

A. F. HICKMAN, *Sheriff.*

Assumption, October 24th, 1850.

FOR SALE—2 waggons, 2 horse carts 1 ox cart, 1 dray, iron axles.

20,000 Fire Bricks;

Five tons Tennessee Iron, different sizes, or sale by RICHARD & TEMPLET.

n1* Donaldsonville, 17 Mississippi st.